



Reprendre son nom de naissance après une adoption

Par **Chantal Lanardonne**, le **17/02/2018 à 13:18**

Bonjour,

Après 56 ans de mensonges, j'ai appris que le père que j'avais, n'était pas mon vrai père. Suite à un besoin du livret de famille pour un décès, que l'on ne m'a jamais passé pour mes besoins personnels, j'ai aperçus sur ma page des phrases bien raturées. A la suite de cela, j'ai demandé un acte de naissance à la mairie de naissance.

Et là, la "BOMBE" m'a explosé. J'ai voulu en savoir plus auprès de ma mère, elle m'a répondu que cela ne me regardait pas.

J'ai 62 ans maintenant, pour trouver un peu de sérénité, je voudrais savoir les démarches à suivre.

Merci pour des réponses positives.

Cordialement.

Par **youris**, le **17/02/2018 à 13:43**

bonjour,

d'où provenait le nom de famille que vous aviez à votre naissance ?

s'agit-il d'une adoption simple ou d'une adoption plénière ?

" L'adoption plénière confère à l'enfant adopté le nom de l'adoptant. La procédure varie selon la situation : adoption par un couple marié, par une personne seule ou adoption de l'enfant de son époux(se). Si les parents ont déjà fait un choix de nom pour un autre enfant commun, l'enfant adopté portera le même nom."

source: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2668>

salutations

Par **Chantal Lanardonne**, le **17/02/2018 à 14:26**

le nom de famille de ma mère, mon beau-père m'a adopté le jour de leur mariage, elle a refusé que mon père biologique me reconnaisse.

cordialement

Par **youris**, le **17/02/2018** à **17:40**

vous ne répondez pas à ma question de savoir s'il s'agit d'une adoption simple ou plénière. votre mère n'avait pas le pouvoir d'empêcher votre père biologique de vous reconnaître, s'il ne l'a pas fait, c'est qu'il n'a voulu vous reconnaître.
à ce jour, votre père est celui qui vous adopté et donné son nom.

Par **Chantal Lanardonne**, le **26/02/2018** à **09:18**

Je pense que c est une simple, ma mère a fait de la prison pour avoir cache mon pere , elle était enceinte à ce moment là, et la famille lui a fait du chantage pour oublier.

Par **Chantal Lanardonne**, le **26/02/2018** à **09:18**

Je pense que c est une simple, ma mère a fait de la prison pour avoir cache mon pere , elle était enceinte à ce moment là, et la famille lui a fait du chantage pour oublier.

Par **Visiteur**, le **26/02/2018** à **09:32**

Bonjour,
considération purement morale mais votre père est celui qui vous a élevée !

Par **youris**, le **26/02/2018** à **10:48**

il faudrait que vous connaissiez exactement le type d'adoption dont vous avez fait l'objet. je répète que votre père biologique pouvait vous reconnaître sans avoir besoin de l'autorisation de votre mère.
d'ailleurs, vous ne précisez pas si votre père biologique vous a reconnu ou pas sur l'état-civil. si vous avez fait l'objet d'une adoption simple étant mineur, votre père a du donner son accord. vous ne donnez pas assez de renseignements pour apporter une réponse pertinente.